

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial du produit : Professional Mr Propre Nettoyant dégraissant puissant Liquide  
Code du produit : PA00186821  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Fonction ou Catégorie d'usage : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROCTER & GAMBLE BELGIUM DISTRIBUTION sprl  
Temselaan 100  
1853 Strombeek-Bever (Belgique)  
customerservice@pgprof.com

##### Adresse postale:

PROCTER & GAMBLE BELGIUM DISTRIBUTION sprl  
Boîte postale 81  
1090 Bruxelles

Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)

Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

customerservice@pgprof.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Centre Antipoison: Tél: 070/245.245

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; R36/38

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Conserver hors de la portée des enfants.  
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

# Professional Mr Propre Nettoyant dégraissant puissant Liquide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau  
P260 - Ne pas respirer les aérosols

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune présence de substances PBT et vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
Sodium C14-17 Alkyl Sec Sulfonate	(n° CAS) 85711-69-9 (Numéro CE) 288-330-3	10 - 20	Xi; R41 Xi; R38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Tetrapotassium Pyrophosphate	(n° CAS) 7320-34-5 (Numéro CE) 230-785-7	5 - 10	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319
Sodium Cumenesulfonate	(n° CAS) 15763-76-5 (N° REACH) 01-2119489411-37	5 - 10	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319
Butyloctanol	(n° CAS) 3913-02-8 (Numéro CE) 223-470-0	< 1	N; R50	Aquatic Acute 1, H400

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter immédiatement un médecin. Cessez d'utiliser le produit.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Toux. Eternuement. Maux de tête. Somnolence. Vertiges. Essoufflement.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Rougeur. Gonflement. Sécheresse. Démangeaison.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Douleur. Rougeur. Gonflement.

Symptômes/lésions après ingestion : Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinales. Nausées. Vomissements. sécrétion excessive. Diarrhée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie. Non combustible.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

Protection en cas d'incendie : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

# Professional Mr Propre Nettoyant dégraissant puissant Liquide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles : Voir la section 10.

Matières incompatibles : Non applicable.

Interdictions de stockage en commun : Non applicable.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Valeurs limites nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de surveillance: DNELS, PNECS, OEL

<b>Tetrapotassium Pyrophosphate (7320-34-5)</b>	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	44.08 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	10.87 mg/m <sup>3</sup>
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.05 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.005 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.5 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	50 mg/l

<b>Sodium Cumenesulfonate (15763-76-5)</b>	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	7.6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	53.6 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	3.8 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	13.2 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	3.8 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.23 mg/l

# Professional Mr Propre Nettoyant dégraissant puissant Liquide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Sodium Cumenesulfonate (15763-76-5)	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	2.3 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	100 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- 8.2.1. Contrôles techniques appropriés : Non applicable.
- 8.2.2. Equipement de protection individuelle  
Les équipements de protection individuelle ne sont requis qu'en cas d'usage professionnel ou pour les grands paquets (pas les paquets domestiques).
- Protection des mains : Porter des gants appropriés.
- Protection des yeux : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
- Protection de la peau et du corps : Non applicable.
- Protection des voies respiratoires : Non applicable.
- 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement  
Pas disponible

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur	Unité	Méthode de test/Notes
Apparence	Liquide.		
État physique	Liquide		
Couleur	Coloré.		
Odeur	plaisante (parfum).		
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible		
pH	11.3		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible		
Point éclair	≥ 60	°C	
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible		
Flammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible		
Limites explosives	Aucune donnée disponible		
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité relative	Aucune donnée disponible		
Solubilité	Soluble dans l'eau.		
Log Pow	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Température de décomposition	Aucune donnée disponible		
Viscosité	1	cP	
Propriétés explosives	Pas d'informations complémentaires disponibles		
Propriétés comburantes	Pas d'informations complémentaires disponibles		

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

# Professional Mr Propre Nettoyant dégraissant puissant Liquide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

### 10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Professional Mr Propre Nettoyant dégraissant puissant Liquide	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

Tetrapotassium Pyrophosphate (7320-34-5)	
DL50 orale rat	2440 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel //OECD 402
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 1.1 mg/l/4h OECD 403
ATE (voie orale)	2440 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	2001 mg/kg de poids corporel

Sodium Cumenesulfonate (15763-76-5)	
DL50 orale rat	7000 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée lapin	2001 mg/kg OECD 402
CL50 inhalation rat (mg/l)	6.41 mg/l/4h
ATE (voie orale)	7000 mg/kg de poids corporel
ATE (voie cutanée)	2001 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (vapeurs)	6.410 mg/l/4h
ATE (poussières, brouillard)	6.410 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 11.3
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 11.3
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets et symptômes indésirables	: Toxicité aiguë: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Sensibilisation: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: sur base des données de préparation et des principes d'extrapolation, les critères ne sont pas atteints.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

# Professional Mr Propre Nettoyant dégraissant puissant Liquide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Tetrapotassium Pyrophosphate (7320-34-5)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l OECD 203; Oncorhynchus mykiss
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l OECD 209
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l Daphnia magna
ErC50 (algues)	> 100 mg/l OECD 201; Desmodesmus subspicatus
NOEC chronique crustacé	1000 mg/l OECD 209
NOEC chronique algues	> 100 mg/l OECD 201; Desmodesmus subspicatus

Sodium Cumenesulfonate (15763-76-5)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l Oncorhynchus mykiss
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l OECD 209
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l Daphnia magna
ErC50 (algues)	230 mg/l Pseudokirchnerella subcapitata
NOEC chronique algues	31 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Sodium Cumenesulfonate (15763-76-5)	
Persistance et dégradabilité	La substance est biodégradable. Susceptible de persister.
DBO (% de DThO)	103 % ThOD OECD 301 B

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Tetrapotassium Pyrophosphate (7320-34-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non mesuré.

Sodium Cumenesulfonate (15763-76-5)	
Log Pow	-1.1 OECD 107; 23 C; pH 6.9-7.2
Potentiel de bioaccumulation	Bio-accumulation non escomptée en raison du log Kow peu élevé (log Kow < 4).

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Tetrapotassium Pyrophosphate (7320-34-5)	
Mobilité dans le sol	149

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Professional Mr Propre Nettoyant dégraissant puissant Liquide	
Résultats de l'évaluation PBT	Aucune présence de substances PBT et vPvB.
<b>Composant</b>	
Ethanolamine (141-43-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Tetrapotassium Pyrophosphate (7320-34-5)	PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis
Sodium Cumenesulfonate (15763-76-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- 13.1.1. Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.
- 13.1.2. Recommandations pour l'élimination : Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont en conformité avec le CED. Les déchets doivent être livrés à une société approuvée d'élimination des déchets. Les déchets doivent être conservés séparément des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas jeter de déchets à l'égout. Si ceci est possible, le recyclage doit être préféré à l'élimination ou l'incinération.  
. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites sous le point 7. Les emballages vides, non nettoyés, doivent être éliminés comme les emballages pleins.

# Professional Mr Propre Nettoyant dégraissant puissant Liquide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

13.1.3 Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses  
15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

Etiquetage des composants : 5-15% Agents de surface anioniques, Phosphates; <5% Savon.

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

### SECTION 16: Autres informations

#### 16.1. Indications de changement

Indications de changement : Non applicable

#### 16.2. Abréviations et acronymes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 16.3. Classification et procédure utilisées pour tirer la classification de mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008[CLP]

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]	Procédure de classification
Skin Irrit. 2	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	D'après les données d'essais

#### 16.4. Phrases R et/ou H adéquates (numéro et texte complet) pour les mélanges et substances

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie de danger 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie de danger 2
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau catégorie de danger 2
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R36	Irritant pour les yeux

# Professional Mr Propre Nettoyant dégraissant puissant Liquide

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant

### 16.5. Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

### 16.6. Autres informations

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

SDS P&G CLP

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*